ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS





LE GUIDE FAMILLE

L'accueil des enfants et des adolescents de 0 à 17 ans







Parole d'élu







Grandir et s'épanouir sur le territoire de Médoc Estuaire

La Communauté de Communes Médoc Estuaire est fortement engagée dans une politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse depuis 2004. Elle propose à l'ensemble des familles du territoire une offre d'accueil de qualité, riche et dynamique, afin de répondre aux besoins des familles et leur permettre ainsi de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Un travail en étroite collaboration avec les élus et les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse concrétise notre volonté commune.

Avec le soutien des partenaires financiers, notre collectivité encourage l'épanouissement et la créativité des tout-petits, des enfants ainsi que des jeunes.

Quant aux parents, ils n'en restent pas oubliés. Au cours de ces dernières années, la famille a beaucoup évolué. Aussi, le soutien à la parentalité est au cœur de nos préoccupations au travers de diverses actions permettant d'accompagner au mieux parents et enfants.

Tout au long de ce guide famille, vous découvrirez toutes les informations utiles sur nos structures ainsi que sur les services proposés autour de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

En complément, nos professionnels investis au quotidien sur le terrain restent à votre écoute et peuvent également répondre aux mieux à vos questions complémentaires.



Bonne lecture à tous ! Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à découvrir ce quide que nous en avons eu à le réaliser.

La Communauté de Communes (CdC) Médoc Estuaire propose à l'ensemble des familles du territoire une offre de services de qualité pour tous les âges.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, la CdC s'est structurée autour de plusieurs directions et services, dont le Pôle service au public, qui regroupe les services de :



La Petite Enfance L'Enfance La Jeunesse





Ce quide Famille vous permettra d'obtenir toutes les informations utiles sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire, le fonctionnement et les modalités d'inscription de chaque structure, de la Petite Enfance à la Jeunesse*.

*Les informations éditées dans ce quide datent de Juin 2023 et sont susceptibles d'évoluer. Pour toute réactualisation, merci de contacter le Pôle service au public: contact@medoc-estuaire.fr



SOMMAIRE

LA PETITE ENFANCE	
🍪 (jusqu'à 3 ans)	5/17
1 - L'accueil collectif	6
A. Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la CdC	7
Les projets d'établissement	8
Inscrire mon enfant	9
Les tarifs	11
B. Les établissements privés	11
2 – L'accueil individuel	12
A - La garde à domicile	12
B - Les Assistants Maternels	13
C - Les Maisons d'Assistants Maternels	14
D - Les Relais Petite Enfance	15



LA JEUNESSE (12 - 17 ans)	27/31
L'offre d'accueil	28
A - Les Actions Jeunes Itinérantes B - Inscrire mon enfant C - Les tarifs	28 29 30



LES FAMILLES 32/35

Les actions en faveur des familles 34,

Mémo Parents





L'accueil collectif



Qu'il soit communautaire, privé ou associatif, l'accueil dit « collectif » consiste en un accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans ou plus* en collectivité, dans un établissement adapté, sécurisé et agréé : les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

A-LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) DE LA CDC



4 EAJE

40 agents

au service de la Petite Enfance

160 enfants

accueillis en moyenne

3 TYPES D'ACCUEIL

L'ACCUEIL RÉGULIER:

Accueil contractualisé pour un accueil régulier des enfants sur des jours et horaires définis et planifiés à l'avance pour un temps hebdomadaire supérieur à 15 heures.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL:

Accueil occasionnel des enfants de plus de 18 mois pour quelques heures (moins de 15 heures) par semaine, réparties en journées ou demi-journées, pour répondre à un besoin d'accueil ponctuel et prévu à l'avance.

L'ACCUEIL D'URGENCE:

Accueil des enfants en cas de **besoin urgent** (si place disponible) n'ayant pas pu être anticiper, pour faire face à une défaillance du mode de garde habituel ou répondre à des situations imprévues (problème de santé d'un parent...) sur une **courte durée (3 mois)**.

^{* 5} ans si l'enfant est en situation de handicap.



3 Unités de vie

bébés, moyens et grands en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins

1 adulte encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas

1 adulte encadrant pour 8 enfants qui marchent



MULTI-ACCUEIL À PETITS PAS

137 Allée Grammont 33290 Le Pian-Médoc Tél: 05 56 28 16 21 apetitspas@medoc-estuaire.fr

LES MULTI-ACCUEILS:

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Équipe pluridisciplinaire : infirmière, puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE), apprenties CAP AEPE ou auxiliaire de puériculture, agents volants.

MULTI-ACCUEIL PETITS BOUCHONS

Rue de la Longua 33290 Ludon-Médoc Tél: 05 56 58 85 53

petitsbouchons@medoc-estuaire.fr

LES MICRO-CRÈCHES:

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Équipe pluridisciplinaire : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de vie, agents titulaires du CAP AEPE. apprentie CAP AEPE.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe de la structure.

Il a pour but de présenter aux familles les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que cette même équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil dont elles ont besoin.

Les 4 EAJE de la Communauté de Communes Médoc Estuaire disposent d'un projet d'établissement qu'ils tiennent à la disposition des familles.

Répondre au besoin de sécurité physique

Encadrement de qualité et suffisant accompagnant avec bienveillance l'enfant dans sa croissance

Répondre au besoin de sécurité affective

Encadrement inspirant, sécurisant l'enfant et l'accompagnant dans ses découvertes et ses émotions durant son temps de vie en collectivité et en l'absence des parents (prise en compte des besoins individuels et sociaux des enfants encadrés)

Missions des établissements

Proposer des activités, des découvertes, des expériences de vie

en accompagnant l'enfant et sa famille

Accompagner les enfants dans leur autonomie

en prenant en compte les attentes des parents et les projets des partenaires du territoire

Permettre le développement d'expérimentation, d'actions nouvelles

afin de les accompagner vers l'école

Valeurs éducatives de l'équipe

Instaurer un climat de confiance

afin d'accueillir l'enfant et sa famille dans un cadre sécurisé et bienveillant

Travailler en équipe avec les acteurs du territoire

afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles

Proposer à l'enfant un environnement propice au développement, à l'éveil et à l'autonomie

en l'accompagnant dans cette

• évolution pour qu'il puisse
grandir à son rythme dans un
environnement collectif



Inscrire mon enfant en 2 étapes

1ère étape : la pré-inscription

Le dossier de demande de place en crèche est accessible :

- en ligne : www.cc-medoc-estuaire.fr/Petite Enfance.
- sur demande par mail : contact@medoc-estuaire.fr.
- sur site : Communauté de Communes Médoc Estuaire, 26 rue de l'abbé Frémont 33460 Arsac.

Il devra ensuite être retourné, accompagné des pièces justificatives nécessaires à son enregistrement.



Ce dossier comprend:

Une fiche de renseignements sur :

- L'enfant né ou à naître,
- Les parents et la famille (coordonnées, situation familiale et professionnelle, composition du foyer),
- Le choix de la structure,
- Le temps d'accueil souhaité.



Les pièces à fournir:

- Fiche de demande de place en crèche dûment complétée.
- Acte de naissance de l'enfant (pour une naissance à venir, à fournir dès la naissance du bébé).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture d'électricité, charges de copropriété, acte de vente).
- Situation professionnelle:
 - Pour les salariés : dernier bulletin de salaire.
 - Pour les demandeurs d'emplois : dernière attestation de Pôle Emploi.
 - Pour les étudiants : carte d'étudiant de l'année en cours.
 - Pour les personnes en formation : attestation de formation.
 - Pour les professions libérales : dernier bordereau de cotisation URSSAF ou RSI.
- Justificatif du régime allocataire CAF ou MSA.
- En cas de séparation : justificatif des conditions de garde de l'enfant (convention, iugement).
- Pour les enfants ou parents porteurs de handicap : justification (notification MDPH, carte d'invalidité).

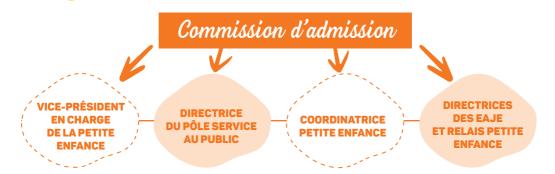


Une fois le dossier reçu (et si celui-ci est complet), vous recevrez un accusé de réception du l' Pôle service au public confirmant que votre demande a bien été prise en compte.

Les places au sein des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont examinées et attribuées dans le cadre d'une commission d'admission annuelle qui se déroule en début d'année pour une rentrée au mois de septembre.



2ème étape: l'admission



→ Les places sont attribuées sur la base de critères objectifs, transparents et pondérés.

		POINTS
Critères liés à la situation professionnelle	Couple ou parent isolé qui travaille	20
	Parent en recherche d'emploi ou en formation	15
Critères familiaux et sociaux	Famille habitant dans les 10 communes du territoire Médoc Estuaire	30
	Enfant porteur de handicap ou maladie chronique	25
	Famille orientée par la PMI ou l'ASE	15
	Famille monoparentale	15
	Parent mineur	15
	Naissance multiple	10
	Frère ou sœur déjà présent en crèche pour la même période que l'enfant à inscrire	10
	Autre enfant ou parent porteur de handicap ou maladie chronique	5

- → En cas d'égalité de points entre plusieurs familles, l'antériorité de la demande sera prise en compte.
- → Les parents sont informés de la décision de la commission par courrier postal.





Le calcul du montant de la participation des familles s'appuie sur un taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge. Les familles disposent d'un simulateur en ligne sur le site monenfant.fr.

Modes de paiement :

- Prélèvement automatique (remplir une autorisation de prélèvement + RIB à fournir).
- Carte bleue sur www.payfip.gouv.fr.
- Chèques bancaires.
- Ticket CESU papier.

Le règlement sera effectué auprès du Trésor Public de Pauillac dans les 15 jours qui suivent la réception du titre.

* calculés selon le barème établi par la CNAF

B-LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Les micro-crèches privées



LES ARTISTES CÂLINS

8 impasse du petit Feydieu - 33290 Ludon-Médoc Tél : 07 66 25 82 73 / 06 74 38 50 65

> Accueil de 10 enfants du lundi au vendredi de 7h à 18h30

LA CABANE D'ACHILLE ET CAMILLE

43 bis rue du général De Gaulle - 33290 Ludon-Médoc Tél : 05 24 00 10 57 / 06 64 42 52 26 ablomme@achilleetcamille.com

> Accueil de 10 enfants du lundi au vendredi de 7h à 20h (Places réservées aux entreprises)

KOKOON PIAN

473 route de Pauillac - 33290 Le Pian-Médoc Tél : 06 38 11 92 11 kokoonpian@creches-kokoon.fr

Accueil de 12 enfants



11 rue du 8 mai 1945 - 33460 Macau Tél : 06 04 50 22 19 macau@lacrechecaline.com

> Accueil de 12 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30





2-L'accueil individuel

L'accueil individuel des enfants se fait, soit :

- → En garde à domicile des parents (A) : les parents peuvent employer à leur domicile une personne dont la fonction est de prendre en charge le ou les enfants de la famille ; en garde simple ou en garde partagée au domicile de la famille.
- → Au domicile d'Assistants Maternels agréés (B)
- → Au sein des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) (C) : regroupement de 1 à 4 assistant(s) maternel(s) dans un même local, agréés chacun pour l'accueil de 4 enfants maximum.

A-LA GARDE À DOMICILE

La garde à domicile est l'accueil de(s) l'enfant(s) au domicile des parents par une personne salariée.





Le salarié à domicile garde le ou les enfants d'une seule famille au domicile des parents.



Les parents sont soit employeurs de la garde à domicile, soit clients d'un organisme prestataire qui met à leur disposition un salarié et endosse le rôle de l'employeur à la place des parents.

LA GARDE PARTAGÉE









Le salarié à domicile garde les enfants de deux familles, en alternance au domicile de l'une ou de l'autre famille.



Les familles partagent l'emploi de la garde d'enfants à domicile; les parents sont soit employeurs de la garde à domicile, soit clients d'un organisme prestataire qui met à leur disposition un salarié et endosse le rôle de l'employeur à la place des parents.

B-LES ASSISTANTS MATERNELS



244 Assistants Maternels **844** agréments

Qu'est-ce qu'un Assistant Maternel?

Un Assistant Maternel est un professionnel de la Petite Enfance indépendant, employé par un particulier. Il possède un agrément (5 ans) du Conseil Départemental après avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI) attestant:

- de ses capacités personnelles à assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants âgés de 0 à 6 ans, pendant le temps d'accueil (journée / avant et après l'école).
- du fait qu'il dispose d'un logement offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux ieunes enfants.

Il peut participer avec les enfants aux ateliers d'éveil proposés par les Relais Petite Enfance. Il peut accueillir iusqu'à 4 enfants maximum simultanément à son domicile.



Comment trouver un Assistant Maternel?

- Contacter le Relais Petite Enfance de votre secteur géographique.
- Consulter la liste des Assistants Maternels agréés sur le site spécifique de la CAF monenfant.fr/ rubrique Recherche d'un mode d'accueil.
- Consulter www.net-particulier.fr. rubrique Rechercher un salarié.
- Consulter les offres disponibles sur Pôle emploi.

C-LES MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)



16 MAM

136 places

Les MAM regroupent 1 à 4 assistants maternels agréés pour qu'ils exercent leur activité professionnelle dans des locaux extérieurs à leur domicile, qui garantissent la santé, la sécurité et l'éveil des enfants. Les MAM regroupent 16 enfants au maximum. Le parent est l'employeur de l'assistant maternel.

MAM ouvertes sur le territoire au 30 janvier 2023



18 bis rue Principale 33460 Lamarque

COMME UN RÊVE

1 Ter Impasse de Bourriche 33460 Soussans

1A chemin de la Ménagerie 33460 Margaux-Cantenac

LA MARMAILLE S'AMUSE AU MÉDOC

Rue du Parc des sports 33460 Margaux-Cantenac

P'TITS CHOUX, **LOULOUS ET DOUDOUS**

53 rue Corneillan 33460 Margaux-Cantenac

JEUX MAMUSE

17 place des Anciennes écoles 33460 Labarde

LES P'TITS BOUTS DE **CHOUX**

80 bis route de Verdon 33460 Arsac

MAM O NATUREL 7 bis route de Pauillac 33460 Macau **LES PAPILLONS**

33460 Macau

LES FÉES MAM

10 rue Pontets 33290 Ludon-Médoc

POUCES ET SUCETTES

20 rue du Général De Gaulle

LAFORÊT

171 chemin des Vianes 33290 Le Pian-Médoc

GRAINE DE MALICE

917 route de Pauillac 33290 Le Pian-Médoc

GRANDIR EN RÊVANT

563 route de Soulac 33290 Le Pian-Médoc

LES NOUNOUS D'ENFER

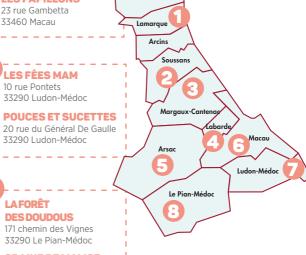
Rue Jean Elvsée Delaude 33290 Le Pian-Médoc

LE PARADIS DES CHOUBIDOUS

38 Allée de Geneste 33290 Le Pian-Médoc

Ces structures évoluant régulièrement, n'hésitez pas à aller sur le site mon enfant.fr pour voir leur actualisation Liens utiles: caf.fr / monenfant.fr pajeemploi.

urssaf.fr



Cussac Fort-Médoc

D-LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les Relais Petite Enfance, animés par des professionnelles de la Petite Enfance, sont des points de référence : lieux d'accueil, d'information et d'animations autour de l'accueil du jeune enfant, lieu d'accompagnement pour les Assistants Maternels et les familles.



- Information sur l'offre d'accueil (collectif /individuel) existante sur le territoire la plus adaptée à leur enfant. Demande d'accueil spécifique (enfant en situation de handicap /PAI).
- Accompagnement dans la recherche d'un Assistant Maternel agréé.
- Accompagnement dans leurs démarches de parents employeurs (contrats de travail, droits, aides...).
- ▶ Rencontres autour de la parentalité (conférences, ateliers, débats...).



- Organisation de temps collectifs, d'ateliers d'éveil, permettant de rencontrer d'autres enfants, de découvrir la vie en collectivité, d'expérimenter, de s'épanouir par le jeu, de participer à des activités dans un nouvel environnement, accompagné de son assistant maternel.
- L'enfant est au centre de la relation entre parents et Assistants Maternels.



- Accompagnement dans leur professionnalisation (formations).
- Soutien et accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes, échanges d'expériences.
- Participation à des évènements festifs, fête de la Petite Enfance...



Fonctionnement des Relais Petite Enfance

Deux Directrices de Relais sont réparties sur le territoire.

- Accueil des familles et professionnels de la Petite Enfance sur rendez-vous téléphonique ou physique (permanences individuelles).
- Ateliers sur inscriptions avec, ponctuellement, présence d'intervenants extérieurs en fonction des thématiques.

Continuité du service public en alternance lors des vacances scolaires.



2 Relais Petite Enfance itinérants

130 ateliers fréquentés par **120** enfants

200 enfants familles accompagnées par les RPE

RPE MACAU

Tél: 06 71 07 99 54

rpe.macau@medoc-estuaire.fr

Communes:

Arcins, Arsac, Cussac Fort-Médoc, Lamarque, Macau



Lieux d'accueil collectif sur inscription :

Lundi matin : Arsac Mardi matin : Macau

Jeudi matin : Arsac ou Macau



Lieux d'accueil pour les rendezvous individuels :

Arsac, Cussac Fort-Médoc et Macau



RPE LE PIAN

Tél: 07 88 27 93 48 - rpe.lepian@medoc-estuaire.fr

Communes: Le Pian-Médoc, Labarde, Ludon-Médoc, Margaux-Cantenac, Soussans



Lieux d'accueil collectif sur inscription :

Mardi matin : le Pian-Médoc

Jeudi matin (mensuel) : Margaux-Cantenac

Vendredi matin : Ludon-Médoc



Lieux d'accueil pour les rendez-vous individuels :

Le Pian-Médoc et Ludon-Médoc

Modalités d'inscription aux ateliers RPE



Les ateliers proposés sur les différents sites sont ouverts à toutes les Assistants Maternels et gardes à domicile du territoire, il n'y a pas de sectorisation géographique. Chaque professionnel doit s'inscrire en ligne (jusqu'à 1 heure avant le début de l'atelier), dans la limite d'un nombre maximum de séances fixées pour chaque période.

Avant chaque période (environ tous les 2 mois), la directrice du RPE envoie un mail aux Assistants Maternels les informant des dates des différents ateliers. Un lien vers la page d'inscription est alors communiqué.



Inscriptions en ligne: www.cc-medoc-estuaire.fr/-Inscription-aux-ateliers-.html

La confirmation d'inscription à l'Assistant Maternel sera immédiate, par retour de mail, une fois les données complétées.

Pour chaque atelier, le nombre de places disponibles s'affiche. S'il n'y a plus assez de places ou que l'atelier est complet, il est possible de se rapprocher directement de la directrice du Relais (mail ou téléphone) qui pourra mettre en liste d'attente et préviendra en cas de désistement.

En cas d'empêchement ou d'annulation, il convient de prévenir dans les plus brefs délais la directrice du Relais afin que vos places puissent être réattribuées.



Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez un guide d'utilisation sur le site internet de la Communauté de Communes www.cc-medoc-estuaire.fr/ Relais-Petite-Enfance





LENFANCE

(3 - 11 ans)

L'offre d'accueil des 3-11 ans

Afin de répondre aux besoins d'accueil et de gestion du temps libre des enfants de 3 à 11 ans sur son territoire, la Communauté de Communes Médoc Estuaire organise l'accueil de loisirs extrascolaire et l'accueil de loisirs périscolaire.

Six structures locales permettent ainsi d'assurer un service de proximité et de garder un équilibre géographique sur le territoire.

Ces structures fonctionnent sur le « temps libre » des enfants. Mais elles ont aussi un rôle éducatif et complémentaire aux temps familiaux, scolaires, en offrant à tous les enfants, en dehors du temps scolaire, un terrain d'apprentissage de la vie en collectivité, un épanouissement pour chacun, par la découverte et l'appropriation de son environnement quotidien, la découverte d'activités variées (sportives, artistiques, culturelles, scientifiques...) et par des activités nouvelles.



130 agents

6 ALSH extrascolaires 16 ALSH périscolaires

660 enfants
en APS du matin

1 130 enfants en APS du soir

740 enfants

400 enfants

pendant les vacances scolaires

A - PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL (PEI) 3-17 ANS

Chaque structure a son propre projet pédagogique qui permet de définir un fonctionnement, des projets d'animation et d'activités. Cependant, tous les projets pédagogiques découlent du Projet Éducatif Intercommunal (PEI), outil permettant d'offrir à chaque enfant fréquentant les structures d'accueil du territoire, la même qualité de service et ainsi, d'harmoniser l'action éducative sur chaque commune pour plus de cohérence et d'équité territoriale.





ORGANISER UNE PROPOSITION ÉDUCATIVE COHÉRENTE ET SOUCIEUSE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

LAISSER AUX ENFANTS LA POSSIBILITÉ DE GÉRER LEURS TEMPS LIBRES

PROPOSER UNE OFFRE ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE ET CONTRIBUER À L'ENRICHIR DE FAÇON PERMANENTE

PARTICIPER DE LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

CONTRIBUER, PAR L'ÉDUCATION, AU DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ PROMOTRICE DU VIVRE ENSEMBLE



Démarche éducative des acteurs

SÉCURISER l'organisation des actions et des structures

RÉPONDRE aux besoins des enfants, jeunes, familles

ACCOMPAGNER la croissance des enfants, l'autonomie des jeunes, les attentes des parents, les projets des partenaires du territoire

PROPOSER des activités, des découvertes, des expériences de vie, de l'écoute, de l'accompagnement

PERMETTRE l'émancipation des enfants et des jeunes, le développement de nouveaux projets d'expérimentations, d'actions nouvelles



Consultez en ligne le Projet Educatif Intercommunal : www.cc-medoc-estuaire.fr

B-L'OFFRE D'ACCUEIL

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

PÉRISCOLAIRES

MERCREDIS

- Accueil en 1/2 journée 7h-14h / 12h-19h
- Accueil en journée 7h-19h

ALSH CUSSAC 34 avenue du Haut Médoc 33460 Cussac Fort-Médoc Tél: 06 15 46 48 28

ALSH SOUSSANS

EXTRASCOLAIRES

VACANCES

Accueil en journée Du lundi au vendredi 7h-19h

Cussac Fort-Méd

5 chemin du Biroulet 33460 Macau

3



ALSH MACAU ÉLÉMENTAIRE

12 avenue du Général de Gaulle 33460 Macau

Tél: 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 alsh.macau@medoc-estuaire.fr



ALSH MACAU MATERNELLE

alsh.macau@medoc-estuaire.fr





Tél: 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64



Tél: 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99

ALSH LUDON MATERNELLE 25 rue du général De Gaulle 33290 Ludon-Médoc

Tél: 05 57 88 43 41 / 06 45 75 22 21

alsh.ludon@medoc-estuaire.fr

33460 Soussans

Place de l'église

mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr

mscussaclamarque@medoc-estuaire.fr



ALSH ARSAC

14 avenue de Ligondras 33460 Arsac Tél: 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26 alsh.arsac@medoc-estuaire.fr



ALSH LE PIAN-MÉDOC

137 allée Grammont 33290 Le Pian-Médoc

Tél: 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82 alsh.lepian@medoc-estuaire.fr



- Repas élaborés par un prestataire de service.
- ▶ Goûters livrés sur l'ensemble des structures du territoire les mercredis et les vacances.
- Menus consultables en ligne : www.cc-medoc-estuaire.fr

ALSH LUDON ÉLÉMENTAIRE

1 bis place Jean Jaurès 33290 Ludon-Médoc Tél: 05 57 88 62 14 / 06 45 75 22 21 alsh.ludon@medoc-estuaire.fr



FERMETURE ANNUELLE DES ALSH EN ALTERNANCE

ARSAC-LUDON-MÉDOC-SOUSSANS en alternance avec CUSSAC-MACAU-LE PIAN-MÉDOC

1 SEMAINE SUR 2 FÊTES DE FIN D'ANNÉE / 2 SEMAINES AU MOIS D'AOÛT

ACCUEIL PÉRI SCOLAIRE (APS)

ACCUEIL AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h-8h30 / 16h-19h

14 avenue de Ligondras 33460 Arsac

Tél: 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26 alsh.arsac@medoc-estuaire.fr





APS LE PIAN-MÉDOC

Maternelles 7h30-8h30 / 16h-18h30 - Elémentaires 7h-8h30 / 16h-19h

137 allée Grammont 33290 Le Pian Médoc

Tél: 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82

12 allée de Pétrucail 33290 Le Pian Médoc

Mater: 05 56 95 23 26 - Elém: 05 56 95 64 76

Tél: 06 15 46 47 05

alsh.lepian@medoc-estuaire.fr





APS MACAU

Maternelle 7h-8h45 / 16h15-18h45

15 chemin du Biroulet 33460 Macau

Tél: 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 Tél: 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64

Elémentaire 7h-8h30 / 16h-18h45

12 avenue du Général de Gaulle 33460 Macau



alsh.macau@medoc-estuaire.fr

APS LUDON

Maternelle 7h-8h30 / 16h15-19h

25 rue du Général de Gaulle 33290 Ludon-Médoc

Té: 05 57 88 43 41 / 06 45 75 22 21

Elémentaire 7h-8h30 / 16h30-19h

1 bis place Jean Jaurès 33290 Ludon-Médoc

Tél: 05 57 88 62 14 / 06 45 75 22 21

alsh.ludon@medoc-estuaire.fr



- ▶ Goûters fournis par la Communauté de Communes Médoc Estuaire sur l'ensemble des structures périscolaires.
- Menus consultables en ligne www.cc-medoc-estuaire.fr

MULTI SITES PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Lundis, mardis, jeudis et vendredis

MULTI SITES PÉRISCOLAIRES CUSSAC-LAMARQUE

CUSSAC

7h-8h30 / 16h-18h45

34 avenue du Haut Médoc 33460 Cussac Fort-Médoc Tél : 06 15 46 48 28



LAMARQUE

7h-8h30 / 16h-18h30

5 rue des écoles 33460 Lamarque Tél : 05 57 88 50 07 06 45 75 37 67



Le Pian-Médo

2

MULTI SITES PÉRISCOLAIRES SOUSSANS-ARCINS

mscussaclamarque@medoc-estuaire.fr

SOUSSANS

7h15-8h30 / 16h15-19h

 I Place de l'église
 4 bis route de Pauillac

 33460 Soussans
 33460 Arcins

 Tél: 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99
 Tél: 06 09 52 29 12

mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr



3

MULTI SITES PÉRISCOLAIRES MARGAUX-CANTENAC - LABARDE

MARGAUX

7h-8h45 / 16h20-19h

21 bis cours Pey Berland 33460 Margaux

Tél: 06 16 46 48 36

CANTENAC

7h-8h35 / 16h10-18h45

ARCINS

Chemin des écoliers 33460 Cantenac

Tél: 06 11 57 19 37

LABARDE

7h-8h30 / 16h05-19h

12 route des châteaux 33460 Labarde

Tél: 05 57 88 60 32 / 06 09 52 28 67

msmargauxcantenaclabarde@medoc-estuaire.fr







- Goûters fournis par la Communauté de Communes Médoc Estuaire sur l'ensemble des structures périscolaires.
- ▶ Menus consultables en ligne www.cc-medoc-estuaire.fr

C-INSCRIRE MON ENFANT

ALSH APS MULTI SITES



PORTAIL FAMILLE:

www.communes-ccme.carteplus.fr
05 64 12 06 76 / portailfamille@medoc-estuaire.fr

1ère étape: l'inscription

L'inscription est **obligatoire** et **possible tout au long de l'année** pour bénéficier de l'accueil périscolaire et extrascolaire

Il est recommandé aux familles d'effectuer l'inscription administrative même si le besoin n'est pas dans l'immédiat.

Un enfant qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable ne pourra être pris en charge par l'équipe. Un dossier d'inscription est à solliciter auprès du responsable de la structure qui génèrera un dossier

sécurisé et personnalisé sous format électronique accessible sur le ${\bf portail}$ famille.



Les pièces à fournir :

- Une fiche sanitaire de liaison (à remplir directement sur le portail famille) avec copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile et activité périscolaire et extrascolaire).
- Un justificatif du quotient familial CAF ou MSA, ou à défaut, le dernier avis d'imposition.
- Une décision de justice en cas de divorce ou séparation le cas échéant.
- La copie du PAI (Proiet d'Accueil Individualisé) le cas échéant.

Toute modification de coordonnées (adresse, téléphone, activité professionnelle, situation familiale, personnes autorisées à venir récupérer l'enfant), devra être faite directement via le portail famille.

2ème étape: la réservation



RÉSERVATION

- obligatoire pour les mercredis (réservation à la ½ journée ou la journée)
- obligatoire pour les vacances scolaires (réservation à la journée)
- non obligatoire pour l'accueil périscolaire (matin et soir)

Réservation en ligne via le portail famille ou à défaut par le biais d'un formulaire de réservation papier (retrait / dépôt ALSH). Un délai supplémentaire de traitement sera dès lors nécessaire.

La réservation est obligatoire et a comme objectif d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants accueillis (respect du taux d'encadrement, anticipation des commandes de repas et goûters).

L'enfant ne pourra être accueilli si cette réservation n'a pas été faite et validée.

Un calendrier de réservations est communiqué chaque année par la Communauté des Communes, affiché sur chaque structure et disponible sur le portail famille.

- Les réservations sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du nombre de places disponibles pour chaque accueil de loisirs.
- Un mail de confirmation sera adressé: les familles seront automatiquement prévenues par mail si la demande est acceptée suite à un désistement. Il est conseillé aux familles de vérifier l'information directement sur le portail famille et de penser à annuler la demande sur liste d'attente si une autre de garde a été trouvée entre temps.
- Une liste d'attente sera constituée le cas échéant.

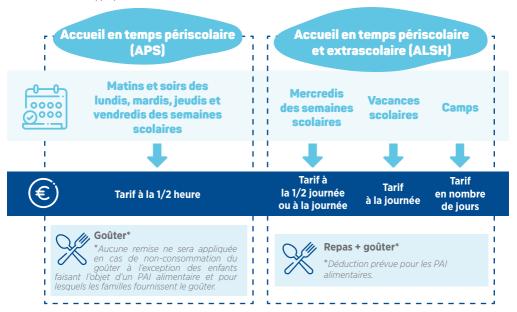


D-LES TARIFS

Les tarifs des temps d'accueil périscolaire et extrascolaire sont délibérés chaque année en Conseil Communautaire, et sont affichés dans chaque structure.

Le montant de la participation financière est calculé sur la base du **quotient familial**, qui **doit être réactualisé chaque année** par la famille **via le portail famille**.

En l'absence de l'avis d'imposition ou du justificatif du quotient familial CAF ou MSA, le tarif au quotient familial maximum sera appliqué.





- Toute présence d'un enfant à une activité non réservée (mercredis, vacances scolaires) sera facturée à la famille avec une majoration tarifaire de 25% (à compter du 11 avril 2023).
- Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée à la famille en cas de présence de l'enfant après l'heure de fermeture de l'établissement. La pénalité sera appliquée par enfant à partir du 3° retard identifié dans l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

Conformément à la délibération n°DL2022 0112 12 du Conseil Communautaire du 1er décembre 2022.

Modes de paiement :

- Prélèvement automatique (remplir une autorisation de prélèvement + RIB à fournir).
- Carte bleue sur www.payfip.gouv.fr.
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public de Pauillac.
- Ticket CESU papier.

Le règlement sera effectué auprès du Trésor Public de Pauillac dans les 15 jours qui suivent la date de réception du titre.





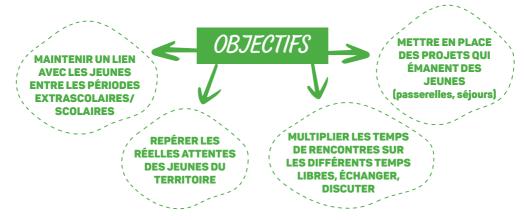
JEUNESSE

(12 - 17 ans)

L'offre d'accueil des 12-17 ans



100 jeunes accueillis sur 93 familles 48 jours d'activités les passerelles



A-ACTIONS JEUNES ITINÉRANTES

Afin de maintenir un lien avec les jeunes qui ont fréquenté les lieux d'accueil et de loisirs, des temps d'animation sont proposés durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été.

Passerelles 12-17 ans sur sites :

Accueil des jeunes de 8h à 18h sur les sites extrascolaires en alternance et animations (activités diverses, veillées, sorties à l'extérieur...).

- Camps 12-14 ans / 15-17 ans.
- Animations ponctuelles organisées en dehors des périodes de vacances scolaires (sorties sportives ou culturelles, animations hors des murs sur les mercredis ou au sein des collèges).



CONTACT ACTIONS JEUNES

Tél. 05 64 12 06 72 / 06 15 46 46 03 actionsieunes@medoc-estuaire.fr

B-INSCRIRE MON ENFANT



PORTAIL FAMILLE:

www.communes-ccme.carteplus.fr
05 64 12 06 76 / portailfamille@medoc-estuaire.fr

1ère étape: l'inscription

L'inscription est **obligatoire et possible** tout au long de l'année pour bénéficier des Actions Jeunes Itinérantes

Il est recommandé aux familles d'effectuer l'inscription administrative même si le besoin n'est pas dans l'immédiat.

Un jeune qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable, ne pourra être pris en charge par l'équipe. Un dossier est à solliciter auprès du responsable de la structure qui génèrera un dossier sécurisé et personnalisé sous format électronique accessible sur le **portail famille**.

Les pièces à fournir :



- ▶ Une fiche sanitaire de liaison (à remplir directement sur le portail famille) avec copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile et activité périscolaire et extrascolaire).
- ▶ Un justificatif du quotient familial CAF ou MSA, ou à défaut, le dernier avis d'imposition.
- ▶ Une décision de justice en cas de divorce ou séparation le cas échéant.
- La copie du PAI (Proiet d'Accueil Individualisé) le cas échéant.

En cas de difficulté d'accès à internet, ce dossier sera établi sous format papier et remis au responsable de la structure.

Toute modification de coordonnées (adresse, téléphone, activité professionnelle, situation familiale, personnes autorisées à venir récupérer l'enfant), devra être faite directement via le Portail famille.

2ème étape: la réservation

La réservation a comme objectif d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes accueillis (respect du taux d'encadrement, anticipation des commandes de repas et goûters).



RÉSERVATION

obligatoire pour les passerelles et les camps.

Le jeune ne pourra être accueilli si cette réservation n'a pas été faite et validée.

Un calendrier de réservations est communiqué chaque année par la Communauté de Communes, affiché sur chaque structure et disponible sur le portail famille.

Réservation en ligne via le portail famille, ou à défaut par le biais d'un formulaire de réservation papier à retirer auprès du responsable des Actions Jeunes.

Un délai supplémentaire de traitement sera dès lors nécessaire.



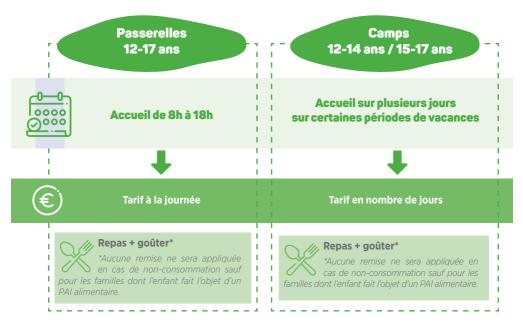
- Les réservations sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, **dans la limite du nombre de places disponibles**.
- Un mail de confirmation sera adressé : les familles seront automatiquement prévenues par mail si la demande est acceptée suite à un désistement. Il est conseillé aux familles de vérifier l'information directement sur le portail famille.
- Une liste d'attente sera constituée le cas échéant.

C-LES TARIFS

Les tarifs des temps d'accueil pour les jeunes de 12-17 ans sont délibérés chaque année en Conseil Communautaire, et sont affichés dans chaque structure.

Le montant de la participation financière est calculé sur la base du **quotient familial**, qui **doit être réactualisé chaque année** par la famille **via le portail famille**.

En l'absence de l'avis d'imposition ou du justificatif du quotient familial CAF ou MSA, le tarif au quotient familial maximum sera appliqué.





- Toute présence d'un jeune à une activité non réservée (mercredis, vacances scolaires) sera facturée à la famille avec une majoration tarifaire de 25%.
- Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée à la famille en cas de présence du jeune après l'heure de fermeture de l'établissement. La pénalité sera appliquée par jeune à partir du 3° retard identifié dans l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

Conformément à la délibération n°DL2022 0112 12 du Conseil Communautaire du 1er décembre 2022.

Modes de paiement :

- Prélèvement automatique (remplir une autorisation de prélèvement + RIB à fournir).
- Carte bleue sur www.payfip.gouv.fr.
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public de Pauillac.
- Ticket CESU papier.

Le règlement sera effectué auprès du Trésor Public de Pauillac dans les 15 jours qui suivent la date de réception du titre.







LES FAMILLES



Les actions en faveur par des familles



La participation des familles à la vie des établissements est souhaitée et encouragée notamment lors d'activités ponctuelles (sorties, ateliers) ou de moments festifs (soirées à thème, fêtes de fin d'année, semaine nationale de la Petite Enfance ...).



Des rencontres entre familles et professionnels des structures sont également prévues : réunion de rentrée, conseil de crèches, des passerelles entre les enfants des EAJE et les enfants des ALSH Des évènements festifs intercommunaux à destination des familles peuvent être également organisés ponctuellement comme le Festi'Familles



La CdC développe progressivement des actions d'accompagnement à la parentalité.

- → Des conférences thématiques sont proposées aux familles du territoire en soirée.
- Des cycles d'ateliers sont également organisés.

Toutes les informations sur ces actions sont renseignées sur le site internet de la CdC : www.cc-medoc-estuaire.fr/Ateliers-parentalite.html

Parents, vous souhaitez...



...INSCRIRE VOTRE ENFANT

- **D** AUX MULTI ACCUEILS?
- **D** EN MICRO CRÈCHES ?

Renseignez-vous auprès du Pôle service au public pour une demande d'inscription.



...INSCRIRE VOTRE ENFANT DE 3 -17 ANS

- A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 3-11 ans ?
- D À L'ALSH PÉRISCOLAIRE 3-11 ans les mercredis?
- À L'ALSH EXTRASCOLAIRE 3-11 ans pendant les vacances ? Aux camps 3-11 ans ?
- **D** AUX ACTIONS JEUNES ITINÉRANTES 12-17 ANS ?

Renseignez-vous auprès des **directeurs de structures de loisirs** (coordonnées p.22-24), ou auprès du **référent Portail famille au 05 64 12 06 76 / portailfamille@medoc-estuaire.fr**



...RÉSERVER LES JOURS DE FRÉQUENTATION DE VOS ENFANTS (mercredis et vacances)

En ligne via le **Portail famille** sur **www.communes-ccme.carteplus.fr**



...PARTICIPER A DES RENCONTRES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ (conférences, débats, ateliers)

Renseignez-vous auprès de la direction du Pôle service au public au 05 57 88 08 08 / parentalité@medoc-estuaire.fr ou en ligne : www.cc-medoc-estuaire.fr



...INSCRIRE VOTRE ENFANT

- **D** AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE?
- **A LA RESTAURATION SCOLAIRE?**

Renseignez-vous auprès de la commune de votre lieu de résidence.





Communauté de Communes Médoc Estuaire Pôle service au public

26 rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac 05 57 88 08 08

contact@medoc-estuaire.fr www.cc-medoc-estuaire.fr

Infos légales : Direction de la publication : Didier MAU, Réalisation : Service communication : Sévérine LAGRABETTE Conception : Polymédia • Impression : Laplante - Dépôt Légal : juin 2023

